



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Deuxième Commission

Point 98 de l'ordre du jour

**Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

Le rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de communiquer ci-joint à la Deuxième Commission le texte de l'allocution qu'a prononcée le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à la 31e séance de la Commission, le 2 novembre, pour présenter le rapport du Secrétaire général sur le rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté (A/53/223 et Add.1) (voir annexe).

Annexe

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

1. C'est pour moi un honneur que de m'adresser de nouveau à la Deuxième Commission pour présenter le point de l'ordre du jour intitulé « Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté ». Il sera question au cours des débats de très nombreux documents que je ne peux tous mentionner ici. Je me concentrerai donc sur le document A/53/223 et Add.1 qui est consacré au rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté.

2. Si je souhaite parler de ce document, c'est, du moins en partie, pour rectifier les présentations déformées qui en ont été faites et qui se sont largement répandues. Il s'agit essentiellement d'une évaluation générale des expériences en cours, et non d'une prise de position en faveur de telle ou telle politique. C'est fondamentalement un rapport sur les forces et les faiblesses de la pratique du microcrédit et sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Comme le précise le résumé qui le précède, le rapport contient aussi des suggestions tendant à renforcer les opérations et insiste sur la nécessité d'inscrire les projets de microcrédit dans le cadre plus large de l'aide au secteur des petites entreprises.

3. Je voudrais pour commencer préciser que l'ONU a affirmé l'importance du microcrédit dans une déclaration de principes, et que c'est cette déclaration qui nous guide dans notre action, en particulier sur le terrain. Elle figurait dans le message adressé en 1997 par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, au Sommet sur le microcrédit. Je citerai simplement une phrase de cette intervention pour bien montrer que, dans le système des Nations Unies, nous sommes tout à fait conscients du rôle primordial que le microcrédit peut et doit jouer dans l'élimination de la pauvreté : « Le microcrédit est un instrument important de lutte contre la pauvreté, un investissement judicieux dans le capital humain », a déclaré M. Annan. Cela prouve bien, je l'espère, que, bien que le microcrédit ait ses points forts et ses points faibles, nous sommes résolus à soutenir cette formule, à la promouvoir et à la renforcer, et que nous considérons le microcrédit comme un apport majeur et indispensable pour parvenir à l'un de nos grands objectifs, qui est d'éliminer la pauvreté absolue.

4. Qu'est-ce que le microcrédit? On peut l'envisager de diverses façons. Mais la formule qui me vient immédiatement à l'esprit lorsqu'il est question de l'efficacité de ces mini-prêts en matière de lutte contre la pauvreté est celle du crédit

sans garanties matérielles. Alors que dans les systèmes ordinaires les prêts ne sont accordés que sur nantissement, l'une des principales caractéristiques du microcrédit, c'est qu'il permet d'emprunter des petites sommes sans caution. Or, dans nos sociétés, les gens qui ne peuvent pas donner de garanties collatérales sont en général pauvres et défavorisés. La grande majorité sont des femmes. C'est la raison pour laquelle le microcrédit est si important pour ouvrir l'accès au crédit et, par ce biais, donner des moyens d'action aux femmes et aux populations les plus pauvres d'entre les pauvres.

5. J'aimerais vous donner un exemple de ce que peut faire le microcrédit pour les gens que je viens d'évoquer. Bombay, la ville d'où je viens, compte une forte population de travailleurs migrants qui ont laissé leur famille au village. Il y a aussi à Bombay des veuves qui ont besoin de revenus réguliers. Grâce à un programme original de microcrédit, ces femmes, qui ne possèdent absolument rien, ont pu emprunter un peu d'argent pour s'acheter des ustensiles de cuisine et des denrées alimentaires aux prix de gros. Elles préparent chaque jour les repas de 15 à 20 travailleurs migrants, ce qui leur permet de gagner correctement leur vie, et cette cuisine familiale améliore également l'existence des hommes séparés de leur famille. Voilà comment le microcrédit peut aider les femmes et leur ouvrir des horizons s'il ne fonctionne pas sur le système de garanties.

6. Je pourrais donner bien d'autres exemples comme celui-là. C'est à mes yeux en cela, l'absence de garanties, que le système du microcrédit diffère fondamentalement des programmes de crédit ordinaires proposés par les institutions de crédit.

7. La deuxième chose que je voudrais souligner, c'est que le microcrédit est encore plus efficace lorsqu'on lui associe d'autres initiatives destinées à élargir les options et les possibilités par des investissements dans les services sociaux de base, les équipements collectifs à petite échelle, les infrastructures qui améliorent véritablement l'accès des plus pauvres aux marchés, aux produits et aux technologies. Je donnerai là encore un exemple, celui de la production et de la distribution de lait, qui concerne une coopérative laitière bien connue en Inde. Dans ce cas précis, le microcrédit a permis à des paysans pauvres, le plus souvent sans terres, d'acheter des animaux de traite. Or, l'efficacité du système a été considérablement renforcée grâce aux investissements

effectués parallèlement dans l'ensemble de la filière, depuis le ramassage du lait jusqu'au conditionnement et la commercialisation. Le système est une réussite totale, tant en termes de génération de revenus pour les populations pauvres des zones rurales qu'en ce qui concerne la qualité du lait livré aux consommateurs des villes. Je donne cet exemple pour montrer que le microcrédit est encore beaucoup plus performant s'il s'inscrit dans un dispositif plus large de mise en place d'infrastructures propres à ouvrir des perspectives supplémentaires que les plus pauvres pourront alors explorer et exploiter grâce à l'emprunt qu'ils auront contracté. Autrement dit, l'efficacité des investissements matériels est considérablement renforcée grâce au microcrédit, qui garantit que les investissements en infrastructures vont également profiter aux plus pauvres, et non pas seulement à une petite minorité, d'où la nécessité d'intégrer le microcrédit dans un processus plus large de soutien à la création de petites entreprises.

8. Le troisième point sur lequel je voudrais insister est qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine du microcrédit. Il suffit de parcourir notre rapport sur l'action des différents acteurs internationaux – les bailleurs de fonds, le système des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organisations – pour constater que le soutien accordé au microcrédit est encore très loin de correspondre aux besoins, qu'il est encore très insuffisant par rapport au nombre de pauvres qui, dans les zones rurales et les villes des pays en développement, ont la volonté, le potentiel et la capacité voulus pour utiliser ces crédits de manière constructive et améliorer ainsi leur existence. Je voudrais signaler ici que le rapport fait état de certaines études qui demandent si les pauvres sont ou non capables de mener des affaires. D'après ce que j'ai pu observer, le problème n'est pas là. Les plus démunis ont des capacités entrepreneuriales qu'il ne faut jamais sous-estimer. Chaque fois que le microcrédit et des investissements matériels bien ciblés leur ont ouvert des perspectives intéressantes, ils ont démontré qu'ils étaient tout à fait capables de saisir cette chance pour sortir de la misère. L'une des choses qui m'a toujours impressionné chez eux, c'est qu'ils parviennent à épargner à la moindre occasion. J'ai vu dans mon propre village des familles très pauvres faire des économies sur leurs maigres revenus pour envoyer un enfant au lycée, par exemple. Nous ne devons pas sous-estimer cette capacité des plus démunis à travailler pour s'en sortir et réussir; c'est cette qualité que le microcrédit veut faire fructifier.

9. C'est pour toutes ces raisons que, comme je l'ai déjà dit, nous sommes fermement résolus à soutenir et à renforcer les institutions de microcrédit. Le microcrédit est un dispositif essentiel pour éliminer la pauvreté, comme l'a très clairement déclaré le Secrétaire général dans son message au Sommet sur le microcrédit en 1997. C'est encore plus vrai s'il est

utilisé avec une batterie d'autres instruments. Le véritable enjeu consiste pour nous maintenant à déterminer ce que nous pouvons faire en tant qu'organisation internationale pour mieux soutenir encore cette initiative.

10. Je voudrais par ailleurs dire quelques mots, pour terminer, sur un document de travail commandé par notre département et qui a été publié sous le titre «Poverty reduction strategies – a review». Nous l'avons demandé parce que, comme vous le savez, les fonctions analytiques, normatives et opérationnelles ont été intégrées au sein de divisions, dans notre cas, la Division des politiques sociales et du développement social. Nous avons demandé ce document de travail entre autres pour déterminer l'orientation de notre action future concernant les activités opérationnelles menées par notre département, principalement sous forme de services de consultation. Je vous renvoie à la page 18 de ce document, qui montre très clairement, je l'espère, l'importance que nous attachons au microcrédit. Il y est question du programme de microcrédit de la Grameen Bank, dont les résultats n'ont pas toujours été probants mais qui s'est avéré efficace pour lutter contre la pauvreté. Je livre à votre réflexion les sept grands principes énoncés dans ce document :

1. Tenir compte du caractère fongible du crédit : autoriser les emprunts à fins multiples.
2. Recourir au ciblage indirect, éviter les frais administratifs, les déperditions et les manoeuvres politiques.
3. Chercher des solutions autres que la garantie matérielle, par exemple prêt collectif/contrôle mutuel.
4. Réduire les frais d'opération pour les participants.
5. Éviter les monopoles dans le domaine du crédit.
6. S'assurer que le surcroît de crédit est utile et qu'il peut effectivement générer des revenus; c'est là qu'apparaît le plus clairement le lien entre le microcrédit et d'autres interventions qui augmentent les possibilités de générer des revenus.
7. Subventionner l'administration du système plutôt que le taux d'intérêt.

11. Telles sont quelques-unes des idées suggérées dans diverses études; toutes sont intéressantes, et je vous invite d'autant plus à les explorer qu'elles élargissent le cadre des stratégies de dépaupérisation. Nous touchons là à la question de l'identification (qui est pauvre?), des modalités (comment atténuer la pauvreté?), de la typologie des interventions

(quelles sont les stratégies de lutte antipauvreté des institutions de Bretton Woods, des organismes et institutions des Nations Unies et des donateurs?). Nous pouvons essayer d'en tirer des conclusions quant au fonctionnement et aux activités des services consultatifs de la Division.

12. Je conclurai en disant une fois de plus que nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions de ce débat afin de déterminer comment, au sein du système international, nous pouvons soutenir les efforts déployés par les pays en vue d'éliminer la pauvreté absolue, conformément au grand objectif approuvé en 1995 à Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social.
